

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET  
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT-URCISSE**

**SEANCE DU : 10 Avril 2018**

**Convocation du : 23/03/2018**

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille dix huit, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcisse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr DOUMERGUE Richard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2018

Présents : Mrs DOUMERGUE. ARMILHAC. KRAS. MESSINES. Mmes BONNETIS. BISSIERE. RENNAULT. MALTHET.

Absent(s) excusé(s) : J. Dottor et B. Guilbaud

Pouvoirs : B. Guilbaud a donné pouvoir à M. Bissière et J. Dottor a donné pouvoir à R. Doumergue

Secrétaire de séance : M. Bissière

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente pour approbation et signature. Pas d'observations.

**1- Equilibre financier du Budget Primitif 2018 (délibération n° 11/2018)**

**Section de fonctionnement**

Recettes : 217 247 €

Recettes de l'exercice : 136 056 €

Excédent antérieur reporté : 81 191 €

Dépenses : 217 247 €

Dépenses de l'exercice : 144 966 €

Virement à la section d'investissement : 72 281 €

Section d'investissement

Recettes : 229 875 €

Recettes de l'exercice : 47 375 €

Résultat investissement reporté (001) = 56 001 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) = 6 854 €

Restes à réaliser = 51 945 €

Virement de la section de fonctionnement : 72 281 €

Dépenses : 229 875 €

Dépenses de l'exercice : 119 655 €

Restes à réaliser : 114 801 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte le Budget Primitif 2018 comme proposé ci-dessus.

**2- Vote taux locaux 2018 (délibération n° 12/2018)**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que les taux de contributions directes pour l'année 2018 restent inchangés et se répartissent comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqué par décision du Conseil Municipal	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
T. Habitation	240 800	10.00 %	24 080
TFPB	147 400	5.00 %	7 370
TFPNB	22 300	34.75 %	7 749
CFE	9 000	11.65 %	1 049
			40 248

Total des allocations compensatrices pour l'année 2018 : 5 195 €

Produit taxe additionnelle sur FNB : 248 €

Prélèvement FNGIR : 13 130 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Saint-Urcisse,

A l'unanimité,

Accepte de laisser inchangés les taux de contribution directes 2018 (TH. TFPB. TFPNB. CFE) qui se répartissent comme indiqué ci-dessus,

3 – Autorisation donnée au Maire pour signature Convention de mise à disposition d'un agent titulaire affilié CNRAC auprès de la commune de St-Romain-le-Noble (délibération n° 13/2018)

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la convention de mise à disposition de Mme Gallina Laurence, Secrétaire de mairie, affiliée CNRACL, auprès de la commune de St-Romain-le-Noble, à compter du 1er Mai 2018, à raison de 3 heures hebdomadaires.

La durée de la convention est de 3 ans.

Les modalités relatives aux conditions d'emploi, à la rémunération et à son remboursement, ainsi que l'ensemble des dispositions régissant cette mise à disposition sont établies dans ladite convention.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal son autorisation à signer cette convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Habilité Mr le Maire à signer ladite convention applicable à compter du 1er mai 2018.

4 – Courrier Le Lys Etoilé

Mr le Maire présente au Conseil émanant de l'association Le Lys Etoilé qui a pour but d'accompagner les familles dans leurs souffrances notamment en période de deuil. Cette association qui a pour projet d'installer son siège social à la mairie de St-Urcisse souhaiterait disposer à titre gracieux de la salle des fêtes communale à raison de une fois par mois afin d'y héberger des conférences. Le Conseil Municipal y est défavorable à l'unanimité.

5 – Inscription Enfant Gransagne Ecole de Puymirol – Refus (délibération n° 14/2018)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier transmis par Mr Gransagne Laurent, prochainement domicilié à «

Laplante » par lequel il expose les arguments pour justifier de l'inscription de sa fille à l'école de Puymirol à compter de la rentrée 2018.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu,

Considérant qu'une convention de regroupement pédagogique a été établie entre notre commune et la Commune de Lamagistère pour les foyers situés en partie basse de St-Urcisse,

Et après en avoir délibéré,

A la majorité par 6 contre et 4 abstentions,

S'oppose à l'inscription de l'enfant Gransagne à l'école de Puymirol à compter de la rentrée 2018 pour le motif invoqué ci-dessus.

#### 6 – Micro crèche de St-Pierre-de-Clairac : demande de subvention

Monsieur le Maire fait part d'un courrier provenant de la Micro-crèche de St-Pierre-de-Clairac sollicitant la commune pour une subvention du fait de la fréquentation de l'enfant Messines dont les parents sont domiciliés à St-Urcisse. La compétence « petite enfance » étant exercée par la CCPAPS, il leur sera indiqué d'adresser leur demande auprès de l'EPCI.

#### Questions diverses :

Il est fait part d'un courrier de Orange relatif à la procédure à suivre pour le signalement de problèmes sur les réseaux. Ceci est à usage interne des collectivités.

Pour information la commune de St Romain le Noble nous a adressé la facture de 800 € pour les frais de participation école de l'enfant Lucas Bénéch. Celle-ci sera mise au mandatement.

Il est présenté une demande d'augmentation de la subvention de la Sté de Chasse de St-Urcisse. Les subventions 2018 ayant été votées lors d'un précédent Conseil, et inscrites au BP voté, il n'est pas donné suite à la demande.

Dossier Assainissement pour bâtiments communaux : le rapport établi par la Sté IES Soubiran est présenté et est disponible pour consultation. Le Conseil autorise le Maire à lancer une consultation auprès de diverses entreprises spécialisées pour les travaux.

Un projet d'épicerie ambulante sur le secteur est en cours d'étude par une personne privée. Il conviendra d'avertir la population qu'un questionnaire lui sera remis. Nous restons dans l'attente des consignes de Mme Paris.

Une réunion est organisée le 14/04 par la Poste et l'AM47 relative au dossier d'adressage et au DECI.

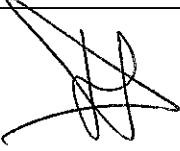

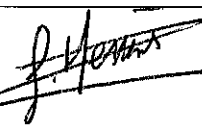
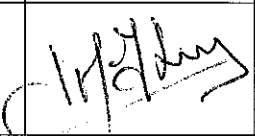
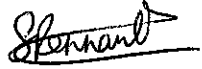
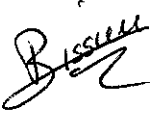

Le problème de dépôt des OM à Roustit en bout de chemin est soulevé. La CCPAPS sera sollicitée pour connaître les moyens de remédier à ce désagrément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le présent compte-rendu de séance contient les délibérations suivantes :

- Equilibre financier du Budget Primitif 2018 (délibération n° 11/2018)
- Vote taux locaux 2018 (délibération n° 12/2018)
- Autorisation donnée au Maire pour signature Convention de mise à disposition d'un agent titulaire affilié CNRAC auprès de la commune de St-Romain-le-Noble (délibération n° 13/2018)
- Inscription Enfant Gransagne Ecole de Puymirol – Refus (délibération n° 14/2018)

Ont signé le présent compte-rendu de la séance précédente les membres présents à la réunion du 22 Janvier 2018

DOUMERGUE Richard. Maire		MALHET Marinette . CM	
ARMILHAC Alain 1 <sup>er</sup> adjt		MESSINES Julien. CM	
KRAS Michel. 2 <sup>ème</sup> adjt		RENNAULT Sandrine. CM	
BISSIERE Maryline 3 <sup>ème</sup> adjointe		DOTTOR Jany . CM	Absente. Pouvoir donné à R.Doumergue
GUILBAUD Bernard. CM 	Absent. Pouvoir donné à M. Bissière	BONNETIS Catherine . CM	